

En ce qui concerne le **contrôle financier**, la société doit préparer pour le ministre du Commerce international et de l'Industrie le budget annuel, le programme d'entreprise, le plan et les états financiers, y compris l'état des profits et pertes.

Pour ce qui est des **prêts et des obligations**, la société peut acquérir des prêts à court et à long terme et émettre des obligations avec l'approbation du ministre du Commerce international et de l'Industrie. Le gouvernement peut garantir les capitaux empruntés pour les prêts et les obligations.

La supervision de la société relève du ministre du Commerce international et de l'Industrie qui peut, à ce titre, donner des directives à la JNOC.

Liens avec le gouvernement japonais

Le gouvernement japonais est le seul actionnaire de la Société et exerce son autorité sur elle par l'intermédiaire du ministre du Commerce international et de l'industrie. L'Agence des ressources naturelles et de l'énergie, une division du ministère du Commerce international et de l'industrie, fixe les objectifs d'exploration et de production pétrolières des sociétés japonaises. Elle donne aussi des conseils au gouvernement au sujet des formes d'aide dont la société a besoin pour atteindre ses objectifs, et elle établit les objectifs de stockage du pétrole pour les secteurs public et privé, sous réserve de l'approbation, par le ministère des Finances, des budgets consacrés à ces activités. Les rapports de la JNOC avec le gouvernement japonais, les banques et les entreprises privées sont illustrés à la figure 24.

Organisation

La JNOC est organisée en trois grands secteurs:

- (1) l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières;
- (2) le stockage du pétrole;
- (3) la recherche-développement.

En septembre 1989, 70 sociétés de projet financées par la JNOC faisaient de l'exploration pétrolière dans 23 pays, et 25 autres participaient aux activités de production. Bien que la société privilégie les activités en Chine et en Asie du sud-est, les entreprises qu'elle finance mènent leurs activités dans bien des parties du monde, y compris le Canada (Arctic Petroleum Corp. du Japon (APJC); Canada Oil Sands Co., Ltd. (CANOS); Japan Oil Sands Co. Ltd. (JOSCO); et CANPEX Co., Ltd.).

Le stockage du pétrole au Japon est effectué par la JNOC et le secteur privé. La JNOC finance les sociétés pétrolières japonaises depuis 1972 pour les aider à stocker du pétrole et, depuis 1980, elles accumulent des réserves de pétroles au-delà des 90 jours d'approvisionnement déjà accumulés. Le gouvernement japonais a décidé toutefois que c'était insuffisant et, en 1978, il a obligé la JNOC à entreprendre un autre programme de stockage du pétrole. Les réserves nationales seront